Réf. Farde e-Assemblées : 2683375

N° OJ : **29**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Culture 2025.- Subside à l'asbl Boomclap Nation.- Montant : 2.500,00 EUR

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'ASBL BOOMCLAP NATION ;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 2.500,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2025.

Annexes :